



Note d'information pour le document Cofrac INS REF 17

Référence : INS INF 64
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Dans le cadre du plan de transition, mis en œuvre par le Cofrac, pour l'accréditation des organismes d'inspection selon la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, cette note d'information est relative à l'application du document Cofrac INS REF 17 « *Programme d'accréditation pour les contrôles périodiques de certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration* ».

Dans le cadre des évaluations menées selon les exigences de la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, toutes les exigences du document Cofrac INS REF 17 s'appliquent.

Cette disposition est en vigueur jusqu'à la révision du document Cofrac INS REF 17.

Une table de correspondance entre la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, la version 2012 de la norme NF EN ISO/IEC 17020 et le document Cofrac INS REF 02 révision 7 est présentée dans le document INS INF 35 « *Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : avril 2026* ».

Concernant le chapitre 6 « *Exigences spécifiques* » du document INS REF 17, les exigences spécifiques sont rapportées sous les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2012, le tableau ci-après permet de faire le lien entre les sous-paragraphes 6.2.1 à 6.2.4 du paragraphe 6.2 et les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026.

La colonne « Commentaires » permet d'introduire, le cas échéant, des explications en lien avec le paragraphe de la version 2026 de la norme.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI



Note d'information pour le document Cofrac INS REF 17

Référence : INS INF 64
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Sous paragraphes	Référence §NF EN ISO/IEC 17020		Commentaires en lien avec la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020
	Version 2012	Version 2026	
6.2.1 Impartialité et indépendance	4.1	4.1 et 5.1 + Annexes A1 et A2	
6.2.2 Organisation et management	5.2	7.1	Exigences spécifiques sur les responsabilités sur la création, la modification et la validation des contrats
6.2.3 Personnel	6.1	6.1	
6.2.4 Méthodes et procédures d'inspection	7.1	7.2	
6.2.4 Enregistrements	7.3	7.2.4 et 6.1.9	
6.2.4 Rapports d'inspection	7.4	7.6	Exigences spécifiques sur la création, la modification et la validation des trames de rapport

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI